



AEEH



ORIENTATION EN ÉTABLISSEMENT
ET SERVICE

**Maintenant les personnes handicapées
peuvent avoir certaines aides pour toute
la vie ou pour plus longtemps qu'avant**



Facile à lire et à comprendre



Caisse nationale de
solidarité pour l'autonomie

Maintenant les personnes handicapées peuvent avoir certaines aides pour toute la vie ou pour plus longtemps qu'avant

Il y a eu une réforme en janvier 2019.

Il y a eu un changement.

Maintenant, certaines personnes handicapées ont le droit à certaines aides pour toute la vie.

Cette réforme concerne les personnes qui ont un handicap qui sera toujours là.

Par exemple :

- une personne qui a la trisomie 21
- une personne aveugle de naissance ou depuis longtemps

ont un handicap qui sera toujours là.



Il y a eu un autre changement.

Maintenant, les personnes handicapées ont le droit à certaines aides plus longtemps.

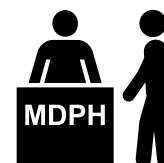
Par exemple, 10 ans au lieu de 5 ans avant.

Pourquoi avoir fait cette réforme ?

Cette réforme simplifie la vie des personnes handicapées.

Les personnes handicapées vont faire moins de démarches.

Avant la réforme, les personnes handicapées devaient refaire des demandes à la MDPH très souvent même si leur handicap n'avait pas changé.



La MDPH est la maison départementale des personnes handicapées.

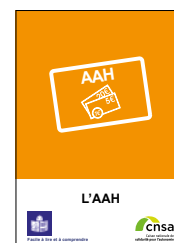


Ça change pour quelles aides ?

Ça change pour les aides suivantes :

■ l'AAH.

L'AAH est l'allocation aux adultes handicapés



■ la RQTH et l'orientation en milieu professionnel.

La RQTH est la reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé.



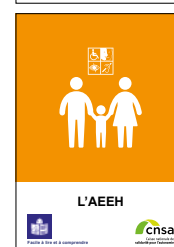
■ l'orientation vers un établissement ou un service.

Être orienté, c'est être dirigé par la MDPH vers un établissement ou un service.



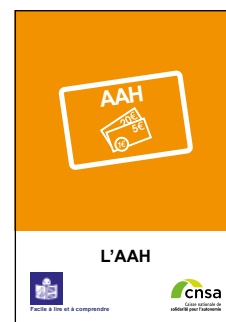
■ l'AEEH et le complément d'AEEH.

L'AEEH est l'allocation éducation enfant handicapé.



Qu'est-ce qui change pour l'AAH ?

L'AAH est l'allocation aux adultes handicapés.
Pour en savoir plus,
lisez la fiche sur **L'AAH**.



Avant, les personnes handicapées avaient l'AAH
pour 20 ans maximum.

Au bout de 20 ans
il fallait refaire une demande à la MDPH.



La MDPH est la maison départementale
des personnes handicapées.
Vous faites les demandes liées à votre handicap
à la MDPH du département où vous habitez.



Maintenant
certaines personnes handicapées ont le droit
d'**avoir l'AAH à vie**.

Ce sont les personnes handicapées qui ont :

- un taux d'incapacité de 80 % ou de plus de 80 %
- et qui ont besoin d'aide toute leur vie pour certaines activités.

Ces personnes peuvent avoir l'AAH pour toute la vie.

Le taux d'incapacité mesure vos difficultés dans la vie
à cause de votre handicap.



Vous pouvez avoir un taux de 80 % ou de plus de 80 %
si vous avez besoin d'aide tout le temps.
Par exemple, si vous avez besoin d'aide
pour vous laver ou vous habiller.



Vous pouvez avoir un taux d'incapacité de 50 % à moins de 80 % si vous avez besoin d'aide pour faire certaines choses.

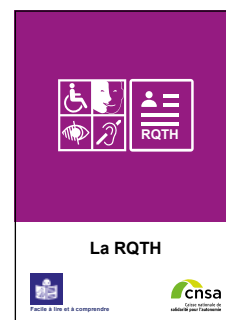
Par exemple, vous avez des difficultés pour travailler ou faire des courses tout seul.



Même si vous avez l'AAH pour toute la vie vous pouvez toujours demander d'autres aides à la MDPH.

Qu'est-ce qui change pour la RQTH et l'orientation en milieu ordinaire ou en milieu protégé ?

La RQTH est la reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé. Pour en savoir plus, lisez la fiche **La RQTH**.



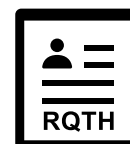
La MDPH donne la RQTH.



La MDPH est la maison départementale des personnes handicapées. Vous faites les demandes liées à votre handicap à la MDPH du département où vous habitez.



Quand la MDPH donne la RQTH elle donne aussi une orientation.



L'orientation dit si la personne peut travailler en milieu ordinaire ou en milieu protégé.

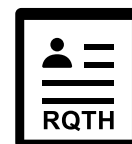
Qu'est-ce qui a changé pour la RQTH en 2019 ?

Avant, les personnes handicapées avaient la RQTH pour 5 ans maximum.

Au bout de 5 ans il fallait refaire une demande de RQTH à la MDPH.

Maintenant, certaines personnes handicapées peuvent avoir la RQTH pour plus longtemps :
10 ans au lieu de 5 ans.

Les personnes handicapées qui ont un problème de santé qui peut s'améliorer peuvent avoir la RQTH pour 10 ans maintenant au lieu de 5 ans avant.



Par exemple, une personne a un problème au dos. Son problème au dos peut être guéri avec des opérations et de la rééducation.

C'est pour cette raison que la MDPH ne lui donne pas la RQTH pour toute la vie.

La MDPH lui donne la RQTH pour 10 ans maximum.

Une fois que votre RQTH arrive à sa fin il est possible de refaire une demande à la MDPH.



Qu'est-ce qui va changer pour la RQTH à partir de 2020 ?

À partir de 2020, certaines personnes handicapées pourront **avoir la RQTH à vie.**

Ce sont les personnes qui peuvent travailler mais qui ne pourront jamais faire certaines choses toute leur vie à cause de leur handicap.

Par exemple :

- une personne qui a la trisomie 21
- une personne aveugle de naissance ou depuis longtemps



pourront avoir la RQTH à vie.

Qu'est-ce qui a changé dans l'orientation en milieu protégé en 2019 ?

À partir de maintenant
les personnes orientées vers le milieu protégé
ont l'orientation pour 10 ans maximum.
Avant, c'était 5 ans maximum.

Au bout de 10 ans, les personnes peuvent demander
le renouvellement de leur orientation en milieu protégé.

Quand vous travaillez en milieu protégé
vous travaillez dans un ESAT.



Un ESAT est un établissement et service d'aide
par le travail.



Pour en savoir plus,
lisez la fiche

Vous êtes handicapé :
vous pouvez travailler en milieu ordinaire
ou en milieu protégé.

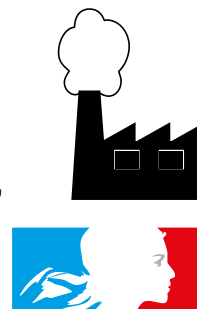


Qu'est-ce qui va changer dans l'orientation en milieu ordinaire en 2020 ?

À partir de 2020, les personnes orientées en milieu ordinaire
qui ont la RQTH à vie
auront aussi l'orientation en milieu ordinaire pour toute la vie.

Quand vous travaillez en milieu ordinaire vous êtes salarié.

Par exemple, vous pouvez travailler dans une entreprise, une association, auprès d'un artisan ou dans la fonction publique.



Vous pouvez aussi être à votre compte.

Vous êtes votre propre patron.

Par exemple, une coiffeuse qui a son salon de coiffure.



Même si vous avez une orientation en milieu ordinaire ou en milieu protégé vous pouvez toujours demander une autre orientation à la MDPH.



La MDPH est la maison départementale des personnes handicapées.

Vous faites les demandes liées à votre handicap à la MDPH du département où vous habitez.



Qu'est-ce qui change pour les personnes handicapées accompagnées par un établissement ou un service ?

Avant la MDPH disait que les personnes étaient accompagnées par un établissement ou un service pendant 5 ans.



La MDPH est la maison départementale des personnes handicapées. Vous faites les demandes liées à votre handicap à la MDPH du département où vous habitez.



Au bout de 5 ans, les personnes devaient refaire une demande pour continuer à être accompagnées par l'établissement ou le service.

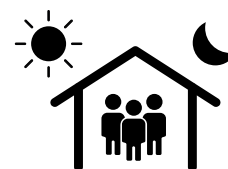
Maintenant, la MDPH peut dire que les personnes sont accompagnées **pendant 10 ans**.

Au bout de 10 ans, les personnes peuvent demander le renouvellement de leur accompagnement par l'établissement ou le service.

Les personnes n'ont plus à refaire des demandes à la MDPH tous les 5 ans.



Par exemple, la MDPH dit que vous pouvez vivre dans un foyer d'accueil médicalisé pendant 10 ans.



Même si la MDPH dit que vous pouvez vivre pendant 10 ans dans un foyer d'accueil médicalisé vous n'êtes pas obligé d'y rester 10 ans.

Vous pouvez demander n'importe quand à changer d'établissement si vous pensez que c'est mieux pour vous.

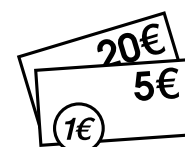
Vous pouvez aussi décider d'aller vivre ailleurs. Par exemple, vivre tout seul ou en famille.



Qu'est-ce qui change pour l'AEEH et le complément d'AEEH ?

L'AEEH est l'allocation éducation enfant handicapé.

Le complément d'AEEH est une somme d'argent donnée en plus de l'AEEH dans certains cas.



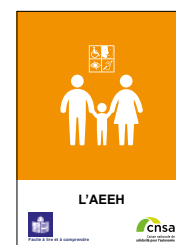
La MDPH donne l'AEEH et le complément d'AEEH.



La MDPH est la maison départementale des personnes handicapées.
Vous faites les demandes liées à votre handicap à la MDPH du département où vous habitez.



Pour en savoir plus,
lisez la fiche
L'AEEH.



Avant l'AEEH et le complément d'AEEH étaient donnés pour 1 an au minimum et 5 ans au maximum.

Lorsque l'AEEH et le complément étaient donnés pour un 1 an seulement, les parents devaient refaire des demandes d'AEEH et du complément tous les 6 mois.



Ça a changé pour que les parents aient moins de démarches.



Qu'est-ce qui change pour un enfant qui a un taux d'incapacité de 80% ou de plus de 80% ?

Maintenant, lorsque l'état de santé de l'enfant ne va pas s'améliorer l'AEEH est donnée :



- au minimum jusqu'à l'âge de 16 ans
- et au maximum jusqu'à l'âge de 20 ans.

Maintenant, lorsque l'état de santé de l'enfant ne va pas s'améliorer le complément d'AEEH est donné :

- au minimum pour 3 ans
- et au maximum pour 5 ans.

Maintenant, lorsque l'état de santé de l'enfant peut s'améliorer l'AEEH et le complément d'AEEH sont donnés :

- au minimum pour 3 ans
- et au maximum pour 5 ans.



Avant l'AEEH et le complément d'AEEH étaient donnés pour 1 an minimum.

Qu'est-ce qui change pour un enfant qui a un taux d'incapacité compris entre 50% et moins de 80% ?

Maintenant, l'AEEH et le complément d'AEEH sont donnés :

- au minimum pour 2 ans
- et au maximum pour 5 ans.

Avant, c'était 1 an au minimum.

Les parents peuvent demander n'importe quand à la MDPH de revoir la situation de leur enfant.

Une fois que l'AEEH ou le complément d'AEEH arrive à sa fin il est possible de renouveler la demande.

La MDPH peut revoir la durée de l'AEEH lors du renouvellement du complément d'AEEH

Quand les parents demandent le renouvellement du complément d'AEEH la MDPH peut revoir la durée de l'AEEH si l'état de santé de l'enfant s'est amélioré ou s'est aggravé.



Par exemple, un enfant de 8 ans a l'AEEH jusqu'à 16 ans. Il a le complément d'AEEH pour 3 ans.

Au bout de 3 ans, quand l'enfant a 11 ans, ses parents vont refaire une demande de complément d'AEEH. Lors du renouvellement de la demande de complément la MDPH s'aperçoit que l'état de santé de l'enfant s'est amélioré. Alors, la MDPH peut dire qu'il n'a plus l'AEEH jusqu'à 16 ans. La MDPH dit qu'il a l'AEEH pour 3 ans seulement c'est-à-dire jusqu'à ses 14 ans.



Cette fiche est écrite en facile à lire et à comprendre. Le facile à lire et à comprendre est une méthode qui rend les informations accessibles à tous.

© Logo européen Facile à lire : Inclusion Europe. Plus d'informations sur le site inclusion-europe.eu

Cette fiche a été réalisée avec Elisabeth Bachelot, Louis Jurine, William May, Béatrice Picard et Béatrice Santarelli.

Fiche mise à jour en mai 2019.